

La MDPH du Gers

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers

La Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers : Qu'es aquò ?

Les Maisons départementales des Personnes Handicapées (MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)) ont été créées par la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de leur famille.

Dans cette optique, [le Département du Gers](#) a mis en place un guichet unique pour l'accueil, l'information et la prise en charge des demandes des personnes en situation de handicap.

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du Gers est installée dans les locaux du Conseil Départemental. Elle a pour vocation principale de pouvoir répondre à toutes vos questions et faciliter vos démarches.

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) le lieu unique pour les Personnes Handicapées.

Les missions de la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) sont les suivantes :

information et conseil des personnes handicapées et de leur famille

accueil et écoute, aide à la formulation du projet de vie

évaluation des besoins de compensation

élaboration du plan de compensation

attribution des prestations, d'orientation scolaire, médico-sociale ou professionnelle

accompagnement et suivi des décisions de la CDAPH (Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées)

médiation et conciliation.

La MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) du Gers vous accueille du lundi au vendredi :

Horaires d'ouverture au public

Lundi, Mercredi et Vendredi : De 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h

Mardi : De 9h à 12h30 / fermé l'après midi

Jeudi : De 9h à 12h30 / fermé l'après midi



A noter : L'accueil téléphonique au 05 62 61 76 76 ferme à 16h.

Un site **gers.fr**
LE DÉPARTEMENT



Maison Départementale des Personnes Handicapées du Gers

17 rue Lafayette
32000 AUCH
05 62 61 76 76